



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : ARIACOLOR SOL
Code du produit : L524

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Vernis béton en phase aqueuse.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : ARIA.
Adresse : Chemin Goua Marquade.65320.LUQUET.France.
Téléphone : +33 (0)5 62 32 58 22. Fax : +33 (0)5 62 32 53 30.
Email: contact@aria-france.com
<http://www.aria-france.com>

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage (Règlement (CE) No 1272/2008)

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Étiquetage supplémentaire :

EUH208 Contient: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one and 2-methyl-2H -isothiazol-3-one (3:1), 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one.
Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Nature chimique : Polymère
dispersion aqueuse

Composants dangereux :

Nom chimique	No.-CAS, No.-CE, Numéro d'enregistrement	Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Ammonia, anhydrous	7664-41-7 231-635-3 01-2119488876-14-xxxx	Flam. Gas 2; H221 Skin Corr. 1B; H314 Acute Tox. 3; H331 Aquatic Acute 1; H400 Facteur M 1	< 0.5

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux :

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation :

Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau :

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Enlever les vêtements contaminés. Si des symptômes d'irritation se développent, requérir une assistance médicale.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les yeux :

Tenir les paupières écartées et rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.
Ne PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation des yeux et de la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Non combustible.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés :

Pas d'information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un équipement de protection individuelle.
Le produit lui-même ne brûle pas.
Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.
Nettoyer soigneusement le sol et les objets contaminés en observant les règlements concernant l'environnement.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
 Ne pas utiliser dans des zones qui n'ont pas une ventilation adéquate.
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur d'origine.
 Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
 Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 35 °C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil direct.
 Ne pas congeler.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Ammonia, anhydrous	7664-41-7	TWA	20 ppm 14 mg/m3	2011	GKV (Aus)
		STEL	50 ppm 36 mg/m3	2011	GKV (Aus)
		TWA	20 ppm 14 mg/m3		VLEP/GWBB (BE)
		STEL	50 ppm 36 mg/m3		VLEP/GWBB (BE)
		TWA	20 ppm 14 mg/m3	2007	WEA (DA)
		STEL	40 ppm 28 mg/m3	2007	WEA (DA)
		TWA	20 ppm 14 mg/m3	2010	IOELV (EU)
		STEL	50 ppm 36 mg/m3	2010	IOELV (EU)
		TWA	10 ppm 7 mg/m3	2006	VLEP (FR)
		STEL	20 ppm 14 mg/m3	2006	VLEP (FR)
		TWA	20 ppm 14 mg/m3	2006	TRGS 900 (DE)
		STEL	40 ppm 28 mg/m3	2006	TRGS 900 (DE)
		TWA	14 mg/m3		ÁK (HU)
		STEL	36 mg/m3		ÁK (HU)
		TWA	20 ppm 14 mg/m3		TLV-TWA (USA, IT, GR)
		STEL	50 ppm 36 mg/m3		TLV-TWA (USA, IT, GR)
		STEL	28 mg/m3		NDS (PL)
		TWA	20 ppm 14 mg/m3	2010	VLA (ES)
		STEL	50 ppm 36 mg/m3	2010	VLA (ES)
		STEL	36 mg/m3	2007	MAC (NL)
		TWA	25 ppm 18 mg/m3	2007	EH40 (UK)
		STEL	35 ppm 25 mg/m3	2007	EH40 (UK)
		TWA	25 ppm 17 mg/m3	2000	PEL (Malaisie)
		TWA	25 ppm 17 mg/m3	1995	OEL (Afrique du Sud)

		STEL	35 ppm 24 mg/m3	1995	OEL (Afrique du Sud)
--	--	------	--------------------	------	----------------------

DNEL

Ammonia, anhydrous :

Utilisation finale : Travailleurs
 Voies d'exposition : Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé : Court terme, Toxicité systémique
 68 mg/kg

Utilisation finale : Travailleurs
 Voies d'exposition : Inhalation
 Effets potentiels sur la santé : Court terme, Toxicité systémique
 Valeur: 47.6 mg/m3

Utilisation finale : Travailleurs
 Voies d'exposition : Inhalation
 Effets potentiels sur la santé : Court terme, Effets locaux
 Valeur: 36 mg/m3

Utilisation finale : Travailleurs
 Voies d'exposition : Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé : Long terme, Toxicité systémique
 68 mg/kg

Utilisation finale : Travailleurs
 Voies d'exposition : Inhalation
 Effets potentiels sur la santé : Long terme, Toxicité systémique
 Valeur: 47.6 mg/m3

Utilisation finale : Travailleurs
 Voies d'exposition : Inhalation
 Effets potentiels sur la santé : Long terme, Effets locaux
 Valeur: 14 mg/m3

Utilisation finale : Consommateurs
 Voies d'exposition : Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé : Court terme, Toxicité systémique
 68 mg/kg

Utilisation finale : Consommateurs
 Voies d'exposition : Inhalation
 Effets potentiels sur la santé : Court terme, Toxicité systémique
 Valeur: 23.8 mg/m3

Utilisation finale : Consommateurs
 Voies d'exposition : Ingestion
 Effets potentiels sur la santé : Court terme, Toxicité systémique
 6.8 mg/kg

Utilisation finale : Consommateurs
 Voies d'exposition : Inhalation
 Effets potentiels sur la santé : Court terme, Effets locaux
 Valeur: 7.2 mg/m3

Utilisation finale : Consommateurs
 Voies d'exposition : Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé : Long terme, Toxicité systémique
 68 mg/kg

Utilisation finale : Consommateurs
 Voies d'exposition : Inhalation
 Effets potentiels sur la santé : Long terme, Toxicité systémique
 Valeur: 23.8 mg/m3

Utilisation finale : Consommateurs
 Voies d'exposition : Ingestion
 Effets potentiels sur la santé : Long terme, Toxicité systémique
 6.8 mg/kg

Utilisation finale : Consommateurs
Voies d'exposition : Inhalation
Effets potentiels sur la santé : Long terme, Effets locaux
Valeur: 2.8 mg/m3

PNEC :

Ammonia, anhydrous:

Eau douce
Valeur: 0.0011 mg/l

Eau de mer
Valeur: 0.0011 mg/l

Utilisation/dégagement intermittent
Valeur: 0.0068 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation adéquate et/ou des mesures techniques pour les opérations à haute température pour éviter l'exposition aux vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipements de protection individuelle

Protection respiratoire :

Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains :

Gants de protection conformes à EN 374.
Caoutchouc nitrile
Temps de pénétration: 480 min
Épaisseur du gant: 0.1 - 0.4 mm
Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection de la peau et du corps :

Inutile dans les conditions normales d'utilisation
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Mesures d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Mesures de protection :

S'assurer que les systèmes de rinçage des yeux et les douches de sécurité soient situés près de la place de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux :

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide, dispersion aqueuse.
Couleur : Blanc
Odeur : Type ester.
Seuil olfactif : Non déterminé.
pH : 6.5 - 7.5, 20 °C
Point de fusion/point de congélation : Non déterminé.
Point d'ébullition : Non déterminé.
Point d'éclair : Non applicable.
Taux d'évaporation : Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable.
Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable.
Pression de vapeur : Non déterminé.
Densité de vapeur relative : Non déterminé.
Densité relative : Env. 1.02
Hydrosolubilité : Complètement miscible, dans toutes les proportions.

Coefficient de partage noctanol/ eau : Non déterminé.

Température d'inflammation : Non applicable.
Viscosité, dynamique : Non déterminé.
Propriétés explosives : Non applicable.
Propriétés comburantes : Non applicable.

9.2. Autres informations

Pas d'information disponible.

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles

Aucune à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Lapin, OCDE Ligne directrice 404, pas d'irritation de la peau.
Lésions oculaires graves/ irritation oculaire : Lapin, OCDE Ligne directrice 405, pas d'irritation des yeux.

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

Composants

Ammonia, anhydrous :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral: 350 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 401.
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Lapin, OCDE Ligne directrice 404, provoque des brûlures graves de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Irritation sévère des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Génotoxicité in vitro : OCDE Ligne directrice 471, les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes.
Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction : Les tests de toxicité pour la fertilité et le développement n'ont pas montré d'effets sur la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Voies d'exposition: Inhalation
Organes cibles: Système respiratoire
Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Donnée non disponible.

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Produit

Évaluation Ecotoxicologique
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Composants

Ammonia, anhydrous:

Toxicité pour le poisson : CL50: 0.8 mg/l, 96 h, Poisson, très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité pour la daphnie et les autres : CE50: 24.4 mg/l, 48 h, Daphnia magna.

invertébrés aquatiques
Toxicité pour les algues : Donnée non disponible.

Toxicité pour le poisson (Toxicité chronique) : Donnée non disponible.
Toxicité pour la daphnie et les autres
invertébrés aquatiques. (Toxicité chronique) : Donnée non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit

Biodégradabilité : Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable selon la classification de l'OCDE.

Composants

Ammonia, anhydrous:

Biodégradabilité : Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

Composants

Ammonia, anhydrous:

Bioaccumulation : Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Produit

Répartition entre les compartiments
environnementaux : Donnée non disponible.

Elimination physico-chimique : 98 %, OCDE Ligne directrice 302, le produit peut être éliminé de l'eau par des procédés abiotiques, par exemple adsorption sur boues activées.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Produit

Ce produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Les eaux résiduaires de l'étape suivante devraient faire l'objet d'un traitement approprié en accord avec les réglementations locales.

Emballages contaminés :

En accord avec les réglementations locales et nationales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADR : Marchandise non dangereuse.

RID : Marchandise non dangereuse.

IMDG : Marchandise non dangereuse.

IATA : Marchandise non dangereuse.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : Marchandise non dangereuse.

RID : Marchandise non dangereuse.

IMDG : Marchandise non dangereuse.

IATA : Marchandise non dangereuse.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Marchandise non dangereuse.

RID : Marchandise non dangereuse.

IMDG : Marchandise non dangereuse.

IATA : Marchandise non dangereuse.

14.4 Groupe d'emballage

ADR : Marchandise non dangereuse.
RID : Marchandise non dangereuse.

IMDG : Marchandise non dangereuse.
IATA : Marchandise non dangereuse.

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR : Marchandise non dangereuse.
RID : Marchandise non dangereuse.
IMDG : Marchandise non dangereuse.
IATA : Marchandise non dangereuse.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Classe de contamination de l'eau (Allemagne) :

WGK 1 pollue faiblement l'eau.

Classification conformément à VwVwS, Annexe 4.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H221 Gaz inflammable.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H331 Toxique par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.